



SFE Audit

2 rue Pierre Simon de Laplace
CP 27814
57078 Metz Cedex 3
France

FIGEC

6, rue de Méric
B.P. 82160
57053 METZ CEDEX 2
France

**BANQUE POPULAIRE LORRAINE
CHAMPAGNE**

**Rapport des commissaires
aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Banque Populaire Lorraine Champagne
3, rue François de Curel – 57000 METZ



SFE Audit

2 rue Pierre Simon de Laplace
CP 27814
57078 Metz Cedex 3
France

FIGEC

6, rue de Méric
B.P. 82160
57053 METZ CEDEX 2
France

Banque Populaire Lorraine Champagne

Siège social : 3, rue François de Curel – 57000 METZ

Capital social : €. 178 750 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire Lorraine Champagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités tel que décrit en notes 2.2.1 et 2.2.2 de l'annexe.
Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques.
- Votre société a procédé au reclassement de 47 985 milliers d'euros de titres de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement », en application des dispositions du règlement CRC 2008-17, tel que décrit dans la note 2.2.2 « opérations sur titres » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant permis ce reclassement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



SFE - FIGEC

*Banque Populaire Lorraine Champagne
Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2008*

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Metz, le 11 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

SFE Audit

FIGEC

Malcom McLarty
Associé

Olivier Balestraci
Associé

Anne-Laure Premaor
Associée

Bilan – Actif

31/12/2008

Bilan actif publiable				
Banque Populaire Lorraine Champagne	Notes	31/12/2007	31/12/2008	Variation (%)
Caisse, Banques centrales, C.C.P		85 710	166 992	94,83%
Effets publics et valeurs assimilées		11 504	6 039	-47,51%
Créances sur établissements de crédit	<i>Note 4</i>	598 045	558 220	-6,66%
Opérations avec la clientèle	<i>Note 5</i>	8 566 887	9 023 067	5,32%
Obligations et titres à revenu fixe	<i>Note 6</i>	188 740	753 648	299,30%
Actions et titres à revenu variable	<i>Note 6</i>	87 319	24 404	-72,05%
Participations et autres titres détenus à long terme	<i>Note 7</i>	393 077	506 283	28,80%
Parts dans les entreprises liées	<i>Note 7</i>	21 223	32 995	55,47%
Crédit-bail et LOA		425 255	512 179	20,44%
Location simple		343 571	426 143	24,03%
Immobilisations incorporelles	<i>Note 8</i>	969	910	-6,09%
Immobilisations corporelles	<i>Note 9</i>	52 830	54 869	3,86%
Autres actifs	<i>Note 10</i>	161 469	151 668	-6,07%
Comptes de régularisation	<i>Note 11</i>	113 608	86 902	-23,51%
Total ACTIF		11 050 207	12 304 319	11,35%

Bilan – Passif

31/12/2008

Bilan passif publiable				
Banque Populaire Lorraine	Notes	31/12/2007	31/12/2008	Variation (%)
Champagne				
Dettes sur les établissements de crédit	Note 14	1 608 667	3 235 791	101,15%
Opérations avec la clientèle	Note 15	6 173 787	6 079 138	-1,53%
Dettes représentées par un titre	Note 16	1 772 310	1 513 558	-14,60%
Autres passifs	Note 17	125 325	94 699	-24,44%
Comptes de régularisation	Note 18	160 844	130 427	-18,91%
Provisions pour risques et charges	Note 19	73 488	71 525	-2,67%
Dettes subordonnées	Note 20	74 459	63 741	-14,39%
Fonds pour risques bancaires généraux	Note 2	351 367	374 112	6,47%
Capitaux propres hors FRBG		709 960	741 328	4,42%
Capital souscrit		178 750	178 750	0,00%
Primes d'émission		269 440	269 440	0,00%
Réserves		231 834	244 288	5,37%
Report à nouveau		-15 690	4 462	-
Résultat de l'exercice		45 626	44 388	-2,71%
Total PASSIF		11 050 207	12 304 319	11,35%

Compte de résultat

31/12/2008

Compte résultat publiable					
Banque Populaire Lorraine Champagne		Notes	31/12/2007	31/12/2008	Variation (%)
Intérêts et produits assimilés	<i>Note 24</i>	517 271	632 994	22,37%	
Intérêts et charges assimilées	<i>Note 24</i>	-364 602	-485 020	33,03%	
Produits sur op. de crédit-bail et ass.	<i>Note 24</i>	186 326	226 748	21,69%	
Charges sur op. de crédit-bail et ass.	<i>Note 24</i>	-189 931	-228 221	20,16%	
Produits sur op. de loc. simple et ass.	<i>Note 24</i>	133 800	165 399	23,62%	
Charges sur op. de loc. simple et ass.	<i>Note 24</i>	-126 336	-152 484	20,70%	
Revenus des titres à revenu variable	<i>Note 25</i>	33 828	26 110	-22,81%	
Commissions (produits)	<i>Note 26</i>	134 534	144 220	7,20%	
Commissions (charges)	<i>Note 26</i>	-18 247	-16 183	-11,31%	
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	<i>Note 27</i>	-11	-1 059	9526,44%	
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement et ass.	<i>Note 28</i>	1 574	2 422	53,89%	
Autres produits d'exploitation bancaire		2 640	2 011	-23,81%	
Autres charges d'exploitation bancaire		-390	-925	137,12%	
Produit Net Bancaire		310 456	316 012	1,79%	
Charges générales d'exploitation	<i>Note 30</i>	-186 729	-188 364	0,88%	
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	<i>Note 31</i>	-5 696	-5 837	2,47%	
Résultat Brut d'Exploitation		118 031	121 811	3,20%	
Coût du risque	<i>Note 13</i>	-26 777	-32 164	20,12%	
Résultat d'exploitation		91 254	89 647	-1,76%	
Résultat sur actifs immobilisés	<i>Note 32</i>	6 506	-4 764	-173,23%	
Résultat courant avant impôt		97 760	84 883	-13,17%	
Résultat Exceptionnel		5 424	1 586	-70,75%	
Impôt sur les bénéfices	<i>Note 33</i>	-17 991	-19 336	7,48%	
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-39 567	-22 745	-42,52%	
RESULTAT NET		45 626	44 388	-2,71%	

Hors-bilan

31/12/2008

Hors Bilan publiable		Notes	31/12/2007	31/12/2008	Variation (%)
Banque Populaire Lorraine Champagne					
<u>Engagements donnés</u>					
Engagements de financement donnés	<i>Notes 22-23</i>		1 253 584	804 355	-35,84%
Engagements de garantie donnés	<i>Notes 22-23</i>		611 044	844 170	38,15%
Engagements sur titres	<i>Notes 22-23</i>		3 875	5 372	38,63%
<u>Engagements reçus</u>					
Engagements de financement reçus	<i>Notes 22-23</i>		50 474	193 976	284,31%
Engagements de garantie reçus	<i>Notes 22-23</i>		615 441	628 808	2,17%
Engagements sur titres	<i>Notes 22-23</i>		3 875	5 372	38,63%

BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE

Annexe aux comptes individuels 2008

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers de la Banque Populaire Lorraine Champagne sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers, à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement.

1.2 Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

1.3. Liquidité et solvabilité

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque fédérale des Banques populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques populaires comprend les Banques populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque fédérale des Banques populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

La Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Ainsi le 2 avril 2007 la Banque Fédérale a signé, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, une convention de double affiliation avec Natixis, à la suite de l'agrément donné le 30 mars 2007 par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit maritime mutuel, dont la Banque fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Conversion des opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les reports ou déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat.

Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

La Banque Populaire Lorraine Champagne ne supporte pas de risque de change significatif.

2.2 Bilan - Actif

2.2.1 Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

- Crédits aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

- Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins

trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en «*Coût du risque*» à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en «*Intérêts et produits assimilés*». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en «*Intérêts et assimilés*».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne «*Coût du risque*» au compte de résultat pour la partie du capital et en «*Intérêts et produits assimilés*» pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines

- Opérations de crédit-bail bailleur

La Banque Populaire Lorraine Champagne exerce en direct une activité de crédit-bail mobilier, de location avec option d'achat et de location simple.

L'avis du Comité d'urgence du CNC 2006-C dispose que les immobilisations destinées à ces activités sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

Pour le crédit-bail mobilier, la Banque Populaire a opté pour l'amortissement linéaire.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.2.2 Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 et CRC 2008-17.

Les portefeuilles apparaissent dans les postes "effets publics et valeurs assimilés" lorsque l'émetteur est l'État, "obligations et autres titres à revenu fixe" et "actions et autres titres à revenu variable" dans les autres cas.

- Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés". En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

En application des dispositions du règlement CRC2008-17 et en l'absence de négociabilité des titres du fait du marché inactif, la banque a procédé au reclassement de **47 985 milliers d'euros** de titres vers la catégorie « titres d'investissement » (valeur nette comptable en date de sortie).

Après leur reclassement, les titres concernés ont impacté le compte de résultat de l'exercice 2008 à hauteur de **5 644 milliers d'euros**.

- Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisés au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle.

Conformément aux informations demandées à l'article 1^{er} du règlement CRC 2004.16 du 23 novembre 2004, le montant des moins values latentes relatives au portefeuille d'investissement s'élève à **5 644 milliers d'euros** au 31 décembre 2008.

- Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 36%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1^{er} juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement.

2.2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations figurent normalement au bilan pour leur valeur historique, diminuée des amortissements cumulés. Toutefois, cette valeur peut être affectée par des opérations de réévaluation légale ou s'agissant des actifs immobiliers par des opérations de fusion.

Amortissements et dépréciations

La Banque Populaire Lorraine Champagne applique depuis le 1er janvier 2005 le règlement 2002-10 du Comité de la réglementation comptable du 12 décembre 2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Populaire Lorraine Champagne a appliqué cette approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Façades, couvertures, étanchéité	Linéaire : 20 ans
Fondation, ossature	Linéaire : 30 ans
Ravalement	Linéaire : 15 ans
Equipements techniques	Linéaire : 10 ans
Aménagements intérieurs	Linéaire : 10 ans

2.3 Bilan - Passif

2.3.1 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charges à répartir.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultats.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

- Provisions pour impôts

Seuls les décalages suivants donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôts :

- Quote part de résultat des GIE fiscaux : les déficits actuels des GIE fiscaux doivent s'équilibrer avec les bénéfices futurs, l'économie d'impôt réalisée lors de la phase déficitaire n'étant que temporaire
- Majoration du bénéfice imposable, à compter du 1er janvier 2005 liée à la mesure fiscale de répartition sur cinq ans de l'approche par composant (art 237, septies I du CGI)

- Provisions pour passifs sociaux

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3.82% et le rendement attendu des actifs de 4.3% ; le taux d'inflation retenu est de 1,8%.
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3.62% et le taux de rendement attendu de 3.51% (reprendre les taux indiqués par Assurances BP Vie)
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3.54%

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.
La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'est intervenu qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 13 années.

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 55% pour les indemnités de fin de carrière.

- Provision au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1 742 milliers d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

- Provision épargne-logement

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2008, il conduit à constater une provision de **7 893 milliers d'euros** dont **887 milliers d'euros** au titre de la décote dans les comptes de la Banque populaire Lorraine Champagne.

2.3.3 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les montants que la Banque Populaire Lorraine Champagne décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général pour un montant de **309 453 milliers d'euros**. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité pour **58 193 milliers d'euros**.

Par similitude avec la position prise par le Comité de Bâle en 1990, pour le ratio européen de solvabilité, le fonds pour risques bancaires généraux est assimilé aux fonds propres de base, de même certaines provisions réglementées telles que la provision pour investissement s'élevant à **6 466 milliers d'euros**.

2.3.4 Capitaux Propres

Les CCI (certificats coopératifs d'investissements) émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

2.4 Hors Bilan

2.4.1 Instruments financiers à terme et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

- Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilées".

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

- Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

- Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

2.4.2 Engagements de la Banque Populaire donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de **38 millions d'euros**, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à **59 millions d'euros**.

Au titre des mobilisations auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), la Banque Populaire a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang, soit par une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à **145 millions d'euros**.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à **794 millions d'euros**.

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.5.2 Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ». Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.5.3 Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume acquis et non utilisé par les salariés de la Banque Populaire pour le droit individuel de formation est de 84 289 heures.

2.5.4 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

2.5.5 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 33.33% montant auquel s'ajoute la contribution sociale de 3.3 %, et qui tient compte également de l'ensemble des crédits d'impôt que détient la banque et notamment le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro.

NOTE 3 AUTRES INFORMATIONS

3.1 Fonds de garantie

La Loi du 29 juin 1999 a institué un mécanisme de garantie de place ; le règlement n° 99-06 du Comité de la Réglementation et Financière (LC 377 du 28 juillet 1999) fixe les modalités du traitement des ressources et du fonctionnement du Fonds de Garantie de Place pour l'ensemble de la profession bancaire.

Ce Fonds se décompose en trois parties : le Fonds de garantie des déposants - le Fonds de garantie des investisseurs (ou des titres) et le Fonds de garantie des cautions.

A la fin de l'exercice 2008, la situation de ces fonds se présente comme suit :

Fonds de garantie des déposants :

- certificat d'association pour un montant de 2 124 milliers d'euros, entièrement libéré
- dépôt de garantie pour 2 103 milliers d'euros
- cotisation à fonds perdus à hauteur de 588 milliers d'euros.

Fonds de garantie de titres :

- certificat d'association pour un montant de 11 milliers d'euros, entièrement libéré
- dépôt de garantie pour 46 milliers d'euros.

Fonds de garantie des cautions

- dépôt de garantie à hauteur de 13 milliers d'euros
- cotisation à fonds perdus d'un montant de 9 milliers d'euros.

3.2. Effectifs

Au cours de l'exercice 2008, la Banque Populaire de Lorraine Champagne a disposé d'un effectif de 1 714 personnes en nombre de contrats.

Les effectifs moyens pondérés au cours de l'exercice se ventilent comme suit par catégorie professionnelle :

	2008	2007
Actifs :		
Techniciens de la banque	1 281	1 276
Cadres	450	440
Total	1 731	1 716
Indisponibles (1)	58	60

(1) Sont pris en compte dans cette rubrique les absents depuis plus de 60 jours.

3.3 Nombre d'heures au titre du Droit Individuel à la Formation

	2008	2007
Nombre d'heures acquises	106 178	32 496
Nombre d'heures consommées sur ces droits :	21 889	0
Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande :	84 289	32 496

3.4. Informations relatives aux principaux dirigeants

Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2008 : 1 870 387 euros.

3.5. Changements de méthode comptable intervenus sur l'exercice 2008

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.6. Consolidation et option intégration fiscale

La Banque Populaire Lorraine Champagne établit des comptes consolidés au 31 décembre 2008.

En sa qualité de société mère, la Banque Populaire Lorraine Champagne a opté pour l'intégration fiscale à partir de l'exercice 2007.

3.7. Projet d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter :

- le bénéfice de l'exercice arrêté à :	44 388 452.29	euros
- augmenté du report à nouveau créditeur :	4 462 006.43	euros
Soit un bénéfice distribuable de :	48 850 458.72	euros

De la manière suivante :

- intérêt aux parts 3,75 % à payer aux sociétaires :	5 323 698.00	euros
- dividendes aux CCI 1,80 % à payer à Natixis :	4 468 750.00	euros
- report à nouveau :	4 341 090.72	euros
- réserves :	34 716 920.00	euros

En conformité des dispositions légales, il est rappelé que l'intérêt aux parts distribué au titre :

- de l'exercice 2007, s'est élevé à :	3,75 % par part sociale,
- de l'exercice 2006, s'est élevé à :	3,50 % par part sociale,
- de l'exercice 2005, s'est élevé à :	3,25 % par part sociale,
- de l'exercice 2004, s'est élevé à :	3,25 % par part sociale,
- de l'exercice 2003, s'est élevé à :	3,25 % par part sociale,
- de l'exercice 2002, s'est élevé à :	4,00 % par part sociale,
- de l'exercice 2001, s'est élevé à :	4,00 % par part sociale,

NOTE 4 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	2008	2007
A vue	219 737	304 860
A terme		
< 3 mois	309 505	264 137
> 3 mois < 1 an	1 854	2 148
> 1 an < 5 ans	15 971	11 242
> 5 ans	3 819	8 453
Autres créances	4 198	5 207
Créances rattachées	3 136	1 998
TOTAL GENERAL	558 220	598 045

NOTE 5 CREDITS A LA CLIENTELE

- Les créances brutes

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Leur montant brut s'élève à 9 327 039 milliers d'euros. Les créances restructurées représentent 215 567 milliers d'euros dont 7 644 milliers d'euros concernent des créances Loi Neiertz. La part réalisée hors conditions du marché représente moins de 5 % avec une décote estimée non significative pour notre établissement.

- Provisions pour créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et pour les collectivités locales. Les découverts non autorisés ne sont pas un fait générateur de déclassement comptable. Les clients en procédure amiable sont classés en douteux et ceux en procédures contentieuses comme la sauvegarde, le redressement judiciaire et liquidation judiciaire sont en compromis.

Le principe de contagion est appliqué : le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie.

Les provisions couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux, sauf pour les créances douteuses compromises, où les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

La banque applique l'avis 2005-07 du 21 juin 2005 du Conseil National de la Comptabilité, modifiant le règlement 2002-03 CRC du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit, et fondé sur la méthode prospective : les provisions sur créances douteuses sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, se montent à

582 595 milliers d'euros dont 212 685 milliers d'euros au titre de créances compromises. Elles font l'objet d'une provision, en déduction d'actif, destinée à couvrir le risque de perte et tenant compte des garanties dont la banque est amenée à bénéficier.

Ces provisions pour dépréciation sont calculées par dossier et leur montant s'établit à 303 972 milliers d'euros dont 157 733 milliers d'euros au titre de créances compromises. Le montant net des créances à la clientèle s'établit ainsi à 9 023 067 milliers d'euros.

Dans le cadre du calcul de l'effet temps, les durées de récupération des créances ont été revues conformément aux pratiques appliquées par les banques populaires régionales.

Des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan au titre des engagements hors-bilan douteux pour un montant de 9 724 milliers d'euros dont 3 152 milliers d'euros au titre de créances compromises.

- Intérêts sur créances douteuses

Les intérêts courus, échus et non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés jusqu'à échéance du terme ou transfert en contentieux de la créance.

A partir de l'entrée en contentieux, la Banque Populaire de Lorraine Champagne comptabilise exclusivement les "décomptes d'intérêts arriérés" sur créances contentieuses lors de leur encaissement.

Notre établissement applique le règlement CRC 2002-03, en vertu duquel les intérêts sur créances compromises, courus ou échus non encaissés, ne sont plus enregistrés.

(En milliers d'euros)

NATURE DES OPERATIONS	2008	2007
Créances commerciales	97 815	114 534
Comptes ordinaires débiteurs	553 049	640 882
Autres concours à la clientèle	4 315 661	4 130 172
Crédits aux particuliers	3 702 613	3 481 823
Crédits à la clientèle financière	17 793	33 704
Créances douteuses nettes de provisions	278 623	106 826
Créances rattachées	57 513	58 946
TOTAL	9 023 067	8 566 887

Dont créances douteuses brutes	582 595	398 499
Dont créances douteuses compromises brutes	212 685	181 397
Dont provisions sur créances douteuses	303 972	291 673
Dont provisions sur créances douteuses compromises	157 733	142 067

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	2008	2007
A vue	553 049	640 882
A terme	8 123 128	7 741 586
< 3 mois	541 876	733 815
> 3 mois < 1 an	779 180	712 444
> 1 an < 5 ans	2 942 657	2 787 397
> 5 ans	3 859 415	3 507 930
Créances douteuses et valeurs non imputées	593 349	417 146
Provisions sur créances douteuses	- 303 972	- 291 673
Créances rattachées	57 513	58 946
TOTAL	9 023 067	8 566 887

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	2008	2007
Sociétés	4 130 635	3 895 949
Entrepreneurs individuels	1 020 162	1 006 172
Particuliers	3 783 597	3 579 974
Administrations privées	46 663	45 755
Etats et administrations publiques	12 031	11 535
Autres secteurs	29 979	27 502
TOTAL	9 023 067	8 566 887

NOTE 6 PORTEFEUILLE DE TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(En milliers d'euros)

- Ventilation des titres de transaction, de placement et d'investissement

NATURE DES OPERATIONS	TRANSACTION	INVESTISSEMENT	PLACEMENT	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées				0
Obligations et autres titres à revenu fixe		115 293	638 267	753 560
Actions et autres titres à revenu variable			27 585	27 585
Actions propres				0
Créances rattachées		1 515	5 802	7 317
Provisions		-5 644	-4 766	-10 410
TOTAL	0	111 164	666 888	778 052

- Valeur estimée du portefeuille de titres de placement

NATURE DES OPERATIONS	2008	2007
Actions et autres titres à revenu variable et T.A.P.	16 791	100 847

NOTE 7 TITRES DE PARTICIPATION, TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)

- Ventilation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et ATDLT

Ventilation par nature	2008 Valeur nette comptable	2008 Valeur estimée	2007 Valeur nette comptable	2007 Valeur estimée
Titres de participations et titres détenus à long terme	506 283	511 485	393 078	806 717
Titres cotés	38 389	43 198	34 249	63 939
Titres non cotés	467 854	468 247	358 788	742 737
Avances aux SCI et créances rattachées	40	40	41	41
Parts dans les entreprises liées	32 995	32 995	21 222	21 271
Titres non cotés	32 995	32 995	21 222	21 271
TOTAL	539 278	544 480	414 300	827 988

- Tableau de variation des titres de participation et ATDLT

	2008 Titres de participation et TDLT	2008 Parts dans les entreprises liées	2007 Titres de participation et TDLT	2007 Parts dans les entreprises liées
Valeurs brutes au 1er janvier	394 869	21 222	323 314	20 809
Acquisitions de titres	113 526	13 662	74 167	964
Cessions et autres mouvements	447	1 889	2 612	551
Valeurs brutes au 31 décembre	507 948	32 995	394 869	21 222
Provisions au 1er janvier	1 832		1 004	
Dotations de l'exercice	0		1 025	
Reprises de l'exercice	127		197	
Provisions au 31 décembre	1 705		1 832	
Avances aux SCI et créances rattachées	40		41	
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	506 283	32 995	393 078	21 222

- Autres opérations avec les entreprises liées, filiales et participations

	Total 2008	Dont Entreprise s liées	Dont Participat°	Total 2007	Dont Entreprises liées	Dont Participa t°
Comptes créditeurs de la clientèle	15 762	15 762		13 314	13 314	

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Valeurs brutes au 1er janvier	1 131	1 067
Cessions, mises au rebut et autres mouvements	25	37
Acquisitions d'immobilisations	86	101
Valeurs brutes au 31 décembre	1 070	1 131
Amortissements et provisions au 1er janvier	162	162
Cessions, mises au rebut et autres mouvements	2	
Dotations de l'exercice aux amortissements et provisions		
Amortissements et provisions au 31 décembre	160	162
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE	910	969

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Valeurs brutes au 1er janvier	117 384	107 824
Acquisitions d'immobilisations	9 833	10 631
Cessions et mise au rebut d'immobilisations	3 161	1 071
Valeurs brutes au 31 décembre	124 056	117 384
Amortissements et provisions au 1er janvier	64 554	59 756
Dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	5 837	5 696
Cessions et mise au rebut d'immobilisations	1 204	898
Amortissements et provisions au 31 décembre	69 187	64 554
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE	54 869	52 830
Terrains et constructions d'exploitation	20 705	20 295
Terrains et constructions hors exploitation	3 452	2 152
Autres immobilisations corporelles	30 712	30 381
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE	54 869	52 830

NOTE 10 AUTRES ACTIFS

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 783	8 786
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	145 885	152 683
TOTAL	151 668	161 469

NOTE 11 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Comptes d'encaissement	1 099	2 497
Autres comptes de régularisation	85 804	111 111
TOTAL	86 902	113 608

NOTE 12 PROVISIONS ET COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)

	Encours au 31/12/07	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres Mvts (-)	Encours au 31/12/08
Provisions en déduction de l'actif	293 711	168 634	7 023	140 111	-287	314 924
Créances douteuses clientèle	291 673	158 326	6 799	138 941	-287	303 972
Risques de contrepartie sur titres	1 272	10308		1170		10 410
Autres actifs	766		224			542
Provisions pour risques et charges	73 488	14 777	0	16 669	-71	71 525
Engagements par signature et litiges	11 657	12 510		7 440	-71	16 656
Autres provisions pour risques	61 831	2 267		9 229		54 869
TOTAL DES PROVISIONS	367 199	183 411	7 023	156 780	-358	386 449
Ventilation par nature						
Produit net bancaire	12 258	5 487		7 456		10 289
Charges d'exploitation	41 373	62		1 531		39 904
Coût du risque	308 710	170 836	6 959	146 381	-358	325 848
Actif immobilisé	64	5644	64			5644
Impôt sur les bénéfices	4 794	1 382		1 412		4 764
TOTAL DES PROVISIONS	367 199	183 411	7 023	156 780	-358	386 449

NOTE 13 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Risque de contrepartie : créances douteuses bilan	- 27 094	- 29 928
Dotations (-) ou reprises (+) nettes créances douteuses	- 26 477	- 27 054
Pertes non couvertes par des provisions	- 2 615	- 4 598
Récupération sur créances amorties	1 998	1724
Risques de contrepartie : engagements par signature	- 3 444	4 170
Litiges	- 1 626	- 1 020
TOTAL COUT DU RISQUE	- 32 164	- 26 778

NOTE 14 OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Caisse, Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue	18 536	16 810
A terme	3 183 811	1 575 706
< 3 mois	264 811	46 106
> 3 mois < 1 an	190 500	157 789
> 1 an < 5 ans	1 517 500	716 811
> 5 ans	1 211 000	655 000
Dettes rattachées	33 444	16 151
TOTAL	3 235 791	1 608 667

NOTE 15 DEPOTS DE LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)

NATURE DES OPERATIONS	2008	2007
Dépôts à vue	1 813 341	1 985 916
Comptes à régime spécial à vue	1 363 482	1 370 752
Comptes à régime spécial à terme	1 270 168	1 405 868
Compte à terme	1 542 351	1 308 746
TOTAL DES DEPOTS DE LA CLIENTELE	5 989 342	6 071 282
Total des dépôts hors bons de caisse et bons d'épargne		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	89 796	102 505
TOTAL DES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	6 079 138	6 173 787

VENTILATION SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	2008	2007
A vue	3 176 823	3 356 668
A terme	2 812 519	2 714 614
< 3 mois	1 287 329	1 207 391
> 3 mois < 1 an	350 269	320 585
> 1 an < 5 ans	809 705	789 703
> 5 ans	365 216	396 935
Dettes rattachées	89 796	102 505
TOTAL	6 079 138	6 173 787

NOTE 16 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	8 415	11 445
Titres du marché interbancaire, titres de créances négociables	1 490 770	1 739 844
Autres dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires		
Dettes rattachées	14 373	21 021
TOTAL	1 513 558	1 772 310

VENTILATION SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	2008	2007
Dettes représentées par un titre	1 499 185	1 739 844
< 3 mois	633 320	712 327
> 3 mois < 1 an	287 103	168 112
> 1 an < 5 ans	294 112	578 700
> 5 ans	284 650	292 150
Dettes rattachées	14 373	21 021
TOTAL	1 513 558	1 772 310

NOTE 17 AUTRES PASSIFS

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 985	11 233
Dettes représentatives de titres empruntés		
Créditeurs divers et autres	74 714	114 092
TOTAL	94 699	125 325

NOTE 18 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Comptes d'encaissement	18 051	2 193
Autres comptes de régularisation	112 376	158 651
TOTAL	130 427	160 844

NOTE 19 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'euros)

	Provisions pour engagements par signature et litiges	Provisions Pensions, plan de retraites	Indemnités de fin de carrières et médailles	Autres provisions	TOTAL
Au 1^{er} janvier	11 657	25 365	13 130	23 336	73 488
Dotations	12 510			2 267	14 777
Reprises non utilisées	7 440	1 274	179	7 776	16 669
Reprises utilisées					0
Autres mouvements	-71				-71
Au 31 décembre	16 656	24 091	12 951	17 827	71 525

NOTE 20 DETTES SUBORDONNEES

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Titres subordonnés remboursables	63 326	73 997
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée		
Dettes rattachées	415	462
TOTAL	63 741	74 459

NOTE 21 CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Autres réserves et report à nouveau	Total
Solde au 31 décembre n-1 avant affectation du résultat	178 750	269 439	216 145	664 334
Affectation du résultat de l'exercice précédent				
Bénéfice de l'exercice précédent			45 626	45 626
Intérêts aux parts sociales			-12 990	-12 990
Solde au 31 décembre n-1 après affectation du résultat	178 750	269 439	248 781	696 970
Changement de méthode comptable			0	0
Augmentation de capital			0	0
Autres mouvements			-30	-30
Solde au 31 décembre n avant affectation du résultat	178 750	269 439	248 751	696 940
Bénéfice de l'exercice			44 388	44 388
Capitaux propres	178 750	269 439	293 139	741 328

NOTE 22 HORS BILAN

(En milliers d'euros)

	2008	2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle	804 355	1 253 584
TOTAL	804 355	1 253 584
Engagements reçus	193 976	50 474
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements donnés		
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	134 517	94 368
Cautions avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	690 889	506 655
Engagements douteux	18 764	10 021
TOTAL	844 170	611 044
Engagements reçus		
Cautions, avals et autres garanties reçus (hors garanties hypothécaires)	628 808	615 441
ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 372	3 875

NOTE 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)

Juste valeurs des instruments	2008				2007			
	Opération de couverture	Opération de marché	Total Juste valeur	Total instruments	Opération de couverture	Opération de marché	Total Juste valeur	Total instruments
OPERATIONS FERMES								
Marchés organisés								
Gré à gré								
Swaps de taux	- 24 177	- 11 108	- 35 285	3 691 027	- 4 514	24 713	20 199	2 762 725
Swaps de devises								
OPERATIONS CONDITIONNELLES								
Options de taux								
Achetées		6 517	6 517	1 405 316		14 379	14 379	1 572 365
Vendues		-72	-72	5 316		- 37	- 37	12 365
Options de change								
Achetées				2 889				2 547
Vendues				2 889				2 547
TOTAL	- 24 177	- 4 663	- 28 840	5 107 437	- 4 514	39 055	34 541	4 352 549

NOTE 24 MARGE D'INTERET

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédit	31 067	25 259
Clientèle	441 806	395 916
Crédit-bail	392 146	320 126
Obligations et ATRF	32 664	23 724
Autres	127 457	72 372
TOTAL	1 025 140	837 397
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédit	126 269	74 648
Clientèle	160 753	133 139
Crédit-bail	380 705	316 267
Obligations et ATRF	99 514	92 902
Autres	98 483	63 914
TOTAL	865 724	680 870

NOTE 25 VENTILATION DES REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Revenus des titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	105	136
Revenus des titres de participation et autres titres détenus à long terme	26 005	33 693
TOTAL	26 110	33 829

NOTE 26 VENTILATION DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Produits	144 220	134 534
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	928	837
Commissions sur opérations avec la clientèle	63 157	54 703
Commissions sur opérations de change	159	137
Commissions relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	2 792	3 368
Commissions relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	150	27
Commissions sur prestations de services financiers pour compte de tiers	41 064	38 393
Commissions sur engagements de financement et de garantie	29	34
Autres commissions	35 941	37 035
Charges	16 183	18 247
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	299	158
Commissions sur opérations avec la clientèle	50	0
Commissions sur opérations de change	9	3
Commissions relatives aux opérations sur titres	65	137
Commissions sur prestations de services financiers pour compte de tiers	522	573
Autres commissions	15 238	17 376

NOTE 27 GAINS ET PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Résultats sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	28	337
Résultats sur instruments financiers à terme	- 1 087	- 347
TOTAL	- 1 059	- 10

NOTE 28 GAINS ET PERTES SUR OPERATIONS DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Résultats sur titres de placement		
Plus ou moins-values	5 916	1 343
Provisions	- 3 494	230
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus ou moins-values		
Provisions		
TOTAL	2 422	1 573

NOTE 29 VENTILATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

(En milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	2008	2007
Marge d'intérêt	185 526	190 356
Commissions et autres PNB	130 487	120 100
PRODUIT NET BANCAIRE	316 012	310 456

NOTE 30 VENTILATION DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Frais de personnel	97 796	101 120
Salaires et traitements et charges sociales	87 903	89 168
Participation	4 431	4 060
Intéressement	5 462	7 892
Autres frais administratifs	90 568	85 609
TOTAL	188 364	186 729

NOTE 31 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Dotations aux amortissements s/ immobilisations corporelles et incorporelles	5 837	5 696
TOTAL	5 837	5 696

NOTE 32 GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Gains ou pertes sur titres d'investissement	- 5 644	0
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles et corporelles	182	2
Gains ou pertes sur titres de participations et titres détenus à long terme	698	6 505
TOTAL	- 4 764	6 507

NOTE 33 FISCALITE

(En milliers d'euros)

	2008	2007
Impôts courants	19 997	21 080
A taux normal	19 997	21 080
A taux réduit	0	0
Impôts différés	- 584	- 1 125
Impôts rappels et dégrèvements	- 77	- 1 964
TOTAL	19 336	17 991

NOTE 34 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

Valeur comptable brute des titres excédant 1% du capital de la Banque Populaire Lorraine Champagne

SOCIETES	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Provisions sur titres	Prêts et avances consentis par la BPLC et non remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice
Filiales						
Euro Capital SAS	62.67	21 395			986	226
SCI Charlemagne	99.997	4 573			239	129
Luxequip Bail	100	3 500		2 674	38 584	252
Segimlor	99.998	2 000		11 137	6 206	-274
Participations						
BFBP	7.608	446 381			24 095	298 626
Foncière des Régions	1.481	24 026			117 949	- 71 425
Foncière développement logements	1.225	15 353			26 327	18 795
BP Développement	1.419	7 549			9 610	9 399
I-BP	5.554	7 076			247 458	912

NOTE 35 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133-135-148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(En milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	123 900	124 700	178 750	178 750	178 750
Nombre de parts sociales émises	15 487 000	15 587 000	22 344 000	22 344 000	22 344 000
Opérations et résultats de l'exercice					
Produit net bancaire	271 871	278 027	294 189	310 456	316 012
Résultat brut d'exploitation	116 366	118 032	112 638	118 031	121 811
Impôts sur les bénéfices	25 004	31 348	53 491	17 991	19 336
Résultat net	31 006	31 961	38 079	45 626	44 388
Résultat soumis à répartition	18 083	22 872	41 970	29 936	48 850
Résultat par part sociale					
Résultat net	2,00	2,05	1,70	2,04	1,99
Intérêt attribué à chaque part sociale	3,25 %	3,25 %	3,50 %	3,75 %	3,75 %
Dividende attribué à chaque CCI				1,72	1,00
Personnel					
Effectif salariés employés pendant l'exercice	1 543	1 603	1 690	1 759	1 714
Montant des appointements bruts de l'exercice	44 935	47 987	51 723	56 023	57 808

Certifié conforme

METZ, le 25/05/2009

Nom et fonction du signataire :

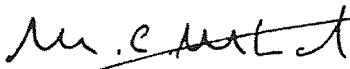
Jacques HAUSLER, Directeur Général



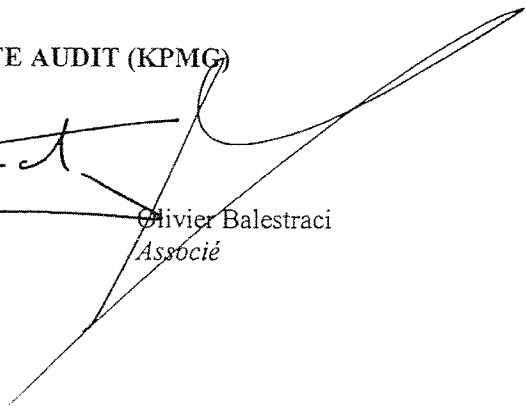
VISÉES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vu – Annexes rédigées par la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE en concordance avec les comptes annuels certifiés par nos soins.

SOCIETE SFE AUDIT (KPMG)




Malcolm McLarty
Associé



Olivier Balestraci
Associé

FIGEC



Anne-Laure Premaor
Associée